

Commune de ROCHEFORT SAMSON

République Française

Département de la DRÔME
Arrondissement de VALENCE

Arrêté municipal n° 2022-12
Règlementant la circulation Chemin du Peu et Chemin de Fleurs
en raison d'essais automobiles

Le Maire de la commune de ROCHEFORT-SAMSON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1 à L 411-7, définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires, ainsi que l'article R 411-25 et R 411-27, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur la voie publique,

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation routière modifié en dernier lieu par arrêté interministériel en date du 16 mai 2001,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande de Monsieur LAVASTRE Julien (Association Team HMX) en vue d'effectuer des essais automobiles type rallye le samedi 12 mars 2022 de 9 heures à 17 heures 30, Chemin du Peu et Chemin de Fleurs,

Considérant que pour permettre l'exécution de cette action et assurer la sécurité des bénévoles de l'association et des usagers de la voie, il est nécessaire de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : En raison des motifs susvisés, la circulation sera temporairement interdite sur les voies communales « Chemin du Peu » et « Chemin de Fleurs » le samedi 12 mars 2022 de 9 heures à 17 heures 30,

Article 2 : La signalisation temporaire (barrières pour fermer la route) sera mise en place par Monsieur LAVASTRE Julien.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROCHEFORT-SAMSON, le 4 mars 2022

Le Maire,
Danielle CLEMENT



*Affiché à Rochefort Samson,
le 7 mars 2022*

20 / 11/15 2022

co (Drôme)